



Monsieur le Président,

FO – Solidaires – CGT Finances 83 souhaitent rappeler leur attachement à une action sociale ministérielle forte, ambitieuse et accessible à toutes et tous. Dans un contexte marqué par une dégradation continue du pouvoir d'achat, les agentes et agents voient leurs charges contraintes augmenter alors même que leurs ressources stagnent. La hausse du coût de la vie, notamment celle des dépenses essentielles telles que l'alimentation, le logement ou encore le carburant, pèse lourdement sur les budgets des collègues.

Dans le même temps, les contraintes budgétaires fragilisent progressivement les dispositifs d'action sociale, pourtant indispensables au maintien de conditions de vie dignes pour les personnels. La stabilité budgétaire affichée ne tient pas compte de l'inflation ni de l'augmentation des besoins, ce qui conduit mécaniquement à une réduction des marges d'action. Si les crédits d'action locale connaissent une augmentation apparente dans notre département, celle-ci doit être analysée avec attention. D'ores et déjà, nous savons que cette hausse du budget s'explique en partie de manière mécanique par l'augmentation du nombre de bénéficiaires dans le Var, mais également par l'impact, cette année, des arbitrages budgétaires nationaux ayant réduit le budget dédié à la restauration collective. Afin de disposer d'une analyse complète et objective de cette évolution, nous demandons que les comptes rendus d'activité 2024 et 2025 nous soient présentés lors du prochain CDAS, comme prévu dans l'arrêté relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'action sociale.

Dans ce contexte, nous réaffirmons les attentes fortes exprimées par les collègues et portons les revendications suivantes :

- une restauration collective de proximité, de qualité et accessible à toutes et tous ;
- la revalorisation de la valeur faciale du titre restaurant pour les sites qui en sont dépourvus ;
- l'amélioration de l'accès au logement pour les agentes et agents ;
- le développement de solutions de garde d'enfants en crèche ;
- une égalité d'accès et d'attribution des places en colonies de vacances ;
- des dispositifs de prêts et de secours dotés de moyens suffisants pour accompagner les collègues en difficulté.

Nous souhaitons également souligner l'importance des actions locales. Elles permettent aux agentes et agents, ainsi qu'à leurs familles et aux retraités, d'accéder à des prestations auxquelles ils ne pourraient pas prétendre en temps normal et de bénéficier de moments de bien-être et de convivialité particulièrement appréciés. Ces actions doivent être accessibles, diversifiées, attractives et sans contribution financière des bénéficiaires.

Nous tenons à saluer l'engagement des équipes de l'action sociale et des assistantes sociales, dont l'investissement est reconnu par l'ensemble des agents.

Cependant, une interrogation légitime se pose aujourd'hui concernant la situation de la déléguée à l'action sociale récemment élue première adjointe à la mairie de Six-Fours-les-Plages et conseillère métropolitain. Les missions exercées dans le cadre de la délégation à l'action sociale impliquent l'accompagnement des agents, leur orientation vers différents dispositifs ainsi que des responsabilités conduisant parfois à devoir établir des priorités entre bénéficiaires lorsque le nombre de demandes dépasse les possibilités offertes.

Au-delà de cette question de principe, se pose également celle du temps nécessaire à l'exercice de ces missions. La charge de travail liée à la délégation à l'action sociale est régulièrement évoquée comme étant particulièrement importante. Dès lors, il apparaît légitime de s'interroger sur la possibilité réelle de cumuler deux fonctions aussi exigeantes sans que cela n'impacte la qualité du service rendu aux agents.

Dans ce contexte, quelles garanties peuvent être apportées afin d'assurer la pleine compatibilité de ces fonctions et le maintien d'un service d'action sociale pleinement opérationnel, impartial et disponible pour l'ensemble des agents ?

Parce que l'action sociale constitue un droit essentiel et un facteur déterminant de solidarité, FO – Solidaires – CGT Finances 83 réaffirmons notre exigence d'une action sociale locale équitable et dotée des moyens nécessaires pour répondre concrètement aux besoins des agents, actifs comme retraités, ainsi qu'à leurs familles.